



RÈGLEMENTS SPORTIFS

Championnat Départemental Vétérans 2018-2019

Le tournoi est un tournoi standard. Il est homologué sous le n° d'autorisation : 1801417
Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et du règlement particulier ci-après. Il aura lieu les 24 et 25 novembre 2018

Article 1 - Catégories

Cette compétition est ouverte aux joueurs et joueuses de la catégorie vétérans, licenciés dans le département des Hauts-de-Seine, de toutes séries de classement.

Article 2 - Conditions de participation

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence compétition pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'aucune suspension.
Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Article 3 - Comité d'Organisation

Le championnat départemental est organisé par le Comité Départemental de Badminton des Hauts-de-Seine.

3-1 La Commission Départementale Évènementielle prend en charge l'organisation de ce championnat. Elle établit le calendrier, le diffuse, met en ligne sur le site du Comité 92 les convocations aux clubs avec le plan d'accès au gymnase proposé par le club qui reçoit.

3-2 Le Club qui reçoit la compétition assure la préparation de la salle (sonorisation, table de marque, buvette.....). La tenue de la table de marque est gérée par la Commission Évènementielle et le club de Bourg-la-reine.

Article 4 - Les tableaux

4-1 Tous les tableaux SH, SD, DH, DD, DM sont ouverts à la compétition dans les catégories vétérans réparties de la manière suivante :

V1 (35 à 39 ans) / V2 (40 à 44 ans) : N2/R5 - R6/D8 - D9/P

V3 (45 à 49 ans) / V4 (50 à 54 ans) : N2/R5 - R6/D8 - D9/P

V5 (55 à 59 ans) / V6 (60 à 64 ans) / V7 (à partir de 65 ans) : R4/D8 - D9/P

Tous les tableaux se joueront en poule dans la mesure du possible.

4-2 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper des séries si le nombre d'inscrit est insuffisant dans l'une des séries. Si les inscriptions sont inférieures à 4 sur l'un des tableaux, le tableau ne sera pas ouvert.

4-3 Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du Championnat.



RÈGLEMENTS SPORTIFS

Championnat Départemental Vétérans 2018-2019

Article 5 - Inscriptions

- 5-1 Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux dans la catégorie d'âge correspondant. Le surclassement dans une catégorie d'âge supérieur sera accepté pour les doubles à condition que l'un des deux joueurs ait la catégorie d'âge requise. Les simples se joueront dans la catégorie d'âge du joueur. (Exemple : un joueur V3 peut jouer en DH V1 si son partenaire est V1, par contre, il jouera en SH V3).
- 5-2 La date limite d'inscription est le mercredi 24 octobre, la date et l'heure de réception du mail faisant foi. La date du tirage au sort est fixée le 7 novembre 2018. Passée cette date, tout désistement ou forfait devra être justifié.
- 5-3 Les frais d'engagement sont de 11 € pour 1 tableau et de 17 € pour 2 tableaux.
- 5-4 Les inscriptions (une feuille par club) doivent parvenir au secrétariat du Comité92, avant la date limite, par mail uniquement. Aucune feuille d'inscription ne sera prise en compte après cette date.
Une facture sera envoyée au club à l'issue de la compétition.
En cas de désistement sans motif valable, les droits d'engagement restent acquis au Comité92.
- 5-5 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant les feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par mail.

Article 6 - Volants plumes homologués

Des volants plumes Victor Champion, fournis par le Comité92, seront mis à disposition uniquement pour les finales.

Article 7- Récompenses

La remise des lots aux vainqueurs et finalistes sera effectuée lors de la cérémonie de fin de championnat organisée par le comité. Les récompenses seront remises uniquement aux joueurs présents dans la salle.

Article 8 - Juge Arbitre

- 8-1 Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un Juge arbitre, Alexandre CHICHENKO, désigné par le Comité 92. Les matches seront en auto arbitrage. Le Juge Arbitre s'assurera du bon arbitrage des matches et conseillera les arbitres éventuels.
- 8-2 Les règles concernant les infrastructures seront définies par les juges arbitres le jour de la compétition selon les spécificités des gymnases.



RÈGLEMENTS SPORTIFS

Championnat Départemental Vétérans 2018-2019

Article 9 - Lieu et Horaires

- 9-1 Le tournoi aura lieu au Gymnase des Bas Coquarts, 8 av de Montrouge, 92340 Bourg-la-reine sur 7 terrains.
- 9-2 Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
- 9-3 Les tableaux affichés seront donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif.
- 9-4 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
- 9-5 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
- 9-6 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré "forfait".
- 9-7 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf aux arrêts prévus par les règles de la FFBad.
- 9-8 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par juge arbitre.

Article 10 - Forfait

- 10-1 Si un joueur est déclaré forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, il devra prévenir le comité d'organisation et devra fournir un justificatif suivant les conditions de la circulaire fédérale concernant les forfaits.
- 10-2 Tous partenaires d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

Article 11

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.